



**SELARL AHRES**

**Commissaires de Justice Associés**

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : huissiers-bourg@ahres.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**CATALOGUE**

**Vente du lundi 18 septembre 2023 à 10:30**

**Lieu : 110 rue des Compagnons ZA du Mollard 01160 SAINT MARTIN DU  
MONT**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	J	Description
1		● 3 caissons métalliques + 2 chaises Emplacement : 3- MOBILIER - Bureau 1
2		● Ordinateur HP Prodesk avec onduleur Emplacement : 4- INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE - Bureau 1
3		● Presse papier - Ordinateur HP avec onduleur - Emplacement : -
4		● Ordinateur HP Emplacement : 4- INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE - Bureau 2
5		● 10 chaises bleues 1 table Emplacement : 3- MOBILIER - Cuisine
6		● Étagères - Etageres - Emplacement : -
7		● 2 lasers BOSCH 1 GLL 3-80 C Et 1 GLL 3-80 D Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
8		● Peignes et rouleaux - Joints silicone - Éponges - Emplacement : -
9		● Aspirateur tonneau Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION - Mezzanine
10		● Ponceuse à béton EIBENSTOCK électrique Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
11		● Carrelette RUBI TX MAX 66 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
12		● Scie a eau - Visseuse - Emplacement : -
13		● 2 treuils dont 1 avec potence et bras Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

N° Lot	J	Description
14		● Scie à eau RUBI DW 200 LPS Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
15		● 2 chauffages électriques et 1 gaz Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
16		● 2 machines à taper RUBY et RAIMONDI Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
17		● Racks bleu et orange Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
18		● Diable - Chariot - Emplacement : -
19		● Bétonnière électrique Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
20		● Profils PVC et ALU Emplacement : 1- STOCK -
21		● Faïence 20x20 différents coloris environ 1000 m2 Emplacement : 1- STOCK -
22		● Plots plastiques terrasse Emplacement : 1- STOCK -
23		● Mortier colle blanche et grise environ 186 sacs Emplacement : 1- STOCK -
24		● Primaire d adhérence 500 litres Emplacement : 1- STOCK -
25		● Présentoirs à carrelage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
26		● Chariot gaz TOYOTA TONERO 20 628 heures Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
27		● Faïence, plinthes et carrelage Emplacement : 1- STOCK - Extérieur
28		● Restes de chantier Emplacement : 1- STOCK - Extérieur
29		● Bennes à gravats et ferraille Emplacement : -
30		● Pompe à chape immatriculée <b>DH-409-KX</b> , de Marque <b>BRINKMANN</b> , de Genre RESP, N° de Série W09DAAFZZC8B10518, Date de première Immatriculation <b>30/06/2008</b> , Avec certificat d'immatriculation, 1659 heures Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,28% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.



**SELARL AHRES**

**Commissaires de Justice Associés**

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : huissiers-bourg@ahres.fr

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

### **CATALOGUE**

# **Vente du mardi 19 septembre 2023 à 10:30**

**Lieu : Patinoire Chemin des Nivres 01190 PONT DE VAUX**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

<b>N° Lot</b>	<b>J</b>	<b>Description</b>
1		● Surfaceuse de piste de glace OLYMPIA modèle DIRECT 2000 électrique à câble, équipée de brosses latérales, système d'eau de lavage, câble et chariot aérien, avec lame et serpillère, largeur de travail environ 223 cm, No de série RM1603738RB, année 2016, 967 heures. Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
2		● Chariot élévateur gasoil FENWICK F 650 1681 heures 1600 a 3.30 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
3		● Nettoyeur HP Michelin Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
4		● Compresseur DEXTER Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
5		● Débroussailleuse thermique KUBOTA Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
6		● Fresque 32 m x 5.70 m bâche imprimée Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
7		● Échelle 3 longueurs en aluminium Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
8		● Échafaudage avec 4 stabilisateurs Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
9		● Environ 50 balais a curling, bubble chaussures et 6 start - 16 pierres de curling avec congélateur - Emplacement : -
10		● 3 chariots en métal galvanisé avec 96 patins de différentes tailles Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
11		● Brouette Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
12		● Matériel de jeu pour enfants Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
13		● Fresque 24 m2 bâche imprimée Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

N° Lot	J	Description
14		● Ensemble éclairage scénique comprenant 26 lumières ARCHIKOLOR COB 150 FC (225470), câbles et fixations, ainsi qu'un logiciel ISUNLIGHT Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
15		● Ensemble sonorisation 14 enceintes C 67P/T COMX 2 voies 75W120, 4 subwoofers C60PS/T 150 W 100V, câbles et fixations, baie de brassage, avec ampli, égaliseur, 2 microphones, ... Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
16		● Chevre Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
17		● Cuve 1000 litres avec eau glycolée et pompe Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
18		● 2 vélos de piste ICEBYK Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
19		● Mascotte yéti Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
20		● 98 casques de protection ROXA Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
21		● Rambarde verte 3 éléments en acier avec portique électrique entrée Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
22		● Bordureuse électrique OLYMPIA EAGER D No de série RCB1603739 Année 2016 avec son chargeur INTERACTER Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
23		● Auto laveuse Rotowasch Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
24		● 550 paires de patins disposées dans 4 racks et étagères Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
25		● 44 paires de patins neuves Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
26		● 50 paires de patinettes Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
27		● 23 phoques de piste de glace BOBBY GLISSEUR Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
28		● 32 chaises luges enfants Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
29		● 5 baleines de piste de glace BOBBY GLISSEUR Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
30		● 1 Bonny lapin glisseur 1 ours 1 panda Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
31		● 5 zamboni glisseurs Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
32		● Caisse enregistreuse "entrée" VARI POS avec écran, imprimante thermique et tiroir caisse Emplacement : 4- INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE -
33		● Caisse enregistreuse "bar" avec imprimante ticket EPSON, écran et tour DELL, douchette.(logiciel son et lumière dans la tour) Emplacement : 4- INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE -
34		● Imprimante CANON PIXMA TR4650 - Onduleur EATON ELLIPSE ECO 650 - Emplacement : -
35		● Fauteuil armoire tabourets Emplacement : 3- MOBILIER -

N° Lot	J	Description
36	●	2 toasteurs Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
37	●	3 tables inox Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
38	●	Plonge inox 1 bac Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
39	●	Moulin à café Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
40	●	Machine à café ASTORIA à 2 becs avec meuble Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
41	●	Lave vaisselle BOSCH Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
42	●	Machine à hot dog CASSELIN Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
43	●	Four micro ondes Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
44	●	Congélateur vertical INDESIT Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
45	●	Congélateur horizontal LIEBHERR Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
46	●	Affûteuse à patins CAG OWE Type H1A-3 "SPEED ONE" 230V 300W No de série 6551 sans aspirateur avec établi Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
47	●	Télésurveillance composée d'une sirène, boîtier central, écran et 9 caméras Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
48	●	Borne électrique EV LINK par SCHNEIDER ELECTRIC (Borne 7KW, triphasée avec clé sans monnayeur). Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
49	●	Enseigne "Patinoire de PONT DE VAUX" Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
50	●	2 grosses pierres déposées devant l'entrée Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,28% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.